



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 8 juin 2021

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. Il rappelle qu'elle se déroulera en deux parties, la première se faisant sous la législature en cours et la seconde en vue de la nouvelle législature qui débute le 1er juillet.

La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 36 membres sont présents sur 59, soit une majorité de 19.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le président passe à l'ordre du jour de la première partie de cette séance.

1. Préavis municipal N° 4/2021 – Comptes 2020

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité, qui annonce un excédent de produits de CHF 6'562.14.

M. Hervé Gétain, rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

M. Olivier Jaunin relève que la gestion du pâturage n'est pas optimale, malgré les charges figurant aux comptes en lien avec celui-ci. Il demande que la municipalité suive de plus près le travail du berger, étant donné qu'elle est responsable du bon fonctionnement et des finances du pâturage.

M. Tomas Rodriguez rappelle que cette problématique avait déjà été soulevée lors d'une précédente séance et s'inquiète que la responsabilité de municipalité soit engagée.

M. le syndic explique que la municipalité a effectivement pu constater les difficultés relevées, qu'elle entend améliorer cela d'ici l'année prochaine et qu'elle est complètement ouverte à changer certains procédés.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°4/2021 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.



2. Arrêté d'imposition 2022

M. le syndic François Guignard annonce que la municipalité propose au conseil de reconduire l'arrêté d'imposition actuellement en vigueur pour 2022.

La parole n'étant pas demandée, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Communications de la municipalité

Mme la municipale Cécile Laurent annonce que la municipalité a reçu le 15 mars dernier l'information de la prochaine fermeture du guichet de la poste de Bercher.

La municipalité a dès lors demandé à rencontrer les responsables régionaux de la Poste pour s'enquérir des conséquences de cette fermeture sur les habitantes et habitants de Fey. Il s'avère que le service à domicile sera maintenu à Fey et que le magasin de l'Alimenterie à Bercher reprendra les services postaux, excepté le retrait des courriers remis en main propre, le paiement des factures au moyen de l'argent liquide et le retrait d'argent dépassant un certain montant. La Poste a également indiqué qu'un tout-ménage sera distribué courant septembre afin d'informer chaque habitant.

M. le municipal Carlos Bujard rappelle que la municipalité a la compétence de définir les emplacements des affichages publicitaires et politiques sur le territoire communal, afin d'assurer la sécurité routière. A ce titre, elle présentera pour information un plan au conseil lors d'une prochaine séance.

M. le syndic François Guignard présente Mme Isabelle Dougoud, nouvelle secrétaire municipale depuis le 1er avril 2021, ainsi que les nouveaux horaires d'ouverture du greffe.

Il rend ensuite hommage à M. le municipal Marc Aubry qui termine son mandat à fin juin.

4. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

* * * * *



Le président passe à l'ordre du jour de la deuxième partie de cette séance.

1. Assermentations

Les personnes suivantes ont souhaité se faire assermenter pour la nouvelle législature :

Christian Annen
Marianne Guignard
Christiane Laurent
Nicole Laurent
Patricia Maistrello
Katharina Munoz
Sandrine Rudaz
Sandrine Wagnière.

2. Elections réglementaires

Le président passe aux élections découlant du règlement du conseil général.

Scrutateurs

Sont élus scrutateurs : Patricia Maistrello et Marc Jaunin.
Sont élues suppléantes : Caroline Liberati et Carine Volery.

Commission de gestion

Sont élus membres : Francine Jaunin, Sandrine Wagnière, Hervé Gétain.
Est élu suppléant : Cédric Haldimann.

Commission des finances

Sont élus membres : Claude Meldem, Marc Jaunin, Oliver Bleiker.
Est élue suppléante : Christiane Laurent.

Commission de recours (impôts et taxes)

Sont élus membres pour la législature : Nicole Laurent, Marc Jaunin, Tomas Rodriguez.
Est élu suppléant pour la législature : Matthias Saffore.



Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)

Est élu délégué du législatif communal pour la législature : Stéphane Laurent.

Un-e délégué-e suppléant-e du législatif communal pour la législature sera élu-e lors de la prochaine séance du conseil.

Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs (AIAE)

Sont élus délégués du législatif communal pour la législature : Marc Jaunin et Sandrine Rudaz.

Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET)

Est élu délégué du législatif communal pour la législature : Marc Jaunin

Est élu délégué suppléant du législatif communal pour la législature : Cédric Haldimann

Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE)

Sont élu délégués du législatif communal pour la législature : Tomas Rodriguez et Carine Volery.

Association de la Région du Gros-de-Vaud

Est élu délégué du législatif communal pour la législature : Sven Eggenberger.

Association des propriétaires forestiers du triage de St-Cierges et environs

Est élu délégué du législatif communal pour la législature : Luc Jaunin

Le président félicite et remercie les membres élus aux fonctions précitées.

Il informe que suite à l'annulation du déplacement prévu pour cette séance au Parlement vaudois, celui-ci est reporté au 7 juin 2022.

M. Luc Jaunin sollicite la parole pour demander à la municipalité quel est le montant que paie Swisscom pour l'antenne située au Signal et si le contrat allait être renégocié.

M. le syndic François Guignard explique de la somme correspondante se trouve dans la rubrique 310.42301 *Loyer terrain et ferme* et qu'elle se monte à CHF 5'000.- par année. A ce jour, la municipalité n'a entamé aucune négociation et elle ne procédera à aucun changement sans le soumettre au conseil au préalable.

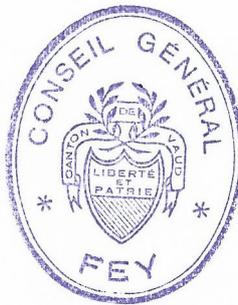


Procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de Feys
du mardi 8 juin 2021

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 7 septembre, cette date étant à confirmer, et le 7 décembre.

La séance est levée à 21h40.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore